

**Résolutions de l'Assemblée générale  
du Conseil international des archives  
Curaçao, 24 novembre 2006**

Les directeurs d'archives nationales, les présidents d'associations professionnelles nationales et les responsables élus et professionnels du Conseil international des Archives (ICA), réunis à Curaçao à l'occasion de la 39<sup>ème</sup> Conférence internationale de la Table ronde des Archives (CITRA),

**Résolutions générales**

**1. Résolution sur la protection des archivistes**

Considérant le rôle fondamental des archivistes dans la collecte et la diffusion des éléments permettant de documenter et élaborer l'histoire et la mémoire collectives,

Considérant que la construction de l'histoire et de la mémoire collectives suppose le recours à des sources aussi diversifiées que possible,

Conscients que les professionnels des archives sont parfois soumis à des pressions politiques et économiques qui les empêchent d'appliquer les principes déontologiques,

**Demandent** la révision du code de déontologie de l'ICA en tant que référence fondamentale destinée à guider les archivistes à titre individuel,

**Demandent** que soit élaboré un outil stratégique qui puisse à la fois promouvoir le rôle de l'archiviste et protéger les archivistes soumis à des pressions politiques ou économiques,

**Demandent** à l'Organisation des Nations Unies et aux autres organisations pertinentes de promouvoir la mise en œuvre du code de déontologie et de cet outil stratégique.

**2. Résolution sur le rôle de l'archiviste dans la préservation de la mémoire**

Considérant les compétences et l'expertise spécifiques des archivistes quant à la préservation des éléments permettant à la société de construire sa mémoire,

Parce que, par leur intervention dans le processus de gestion des documents ainsi que dans le domaine de la collecte, de l'évaluation, de la préservation et de l'accès aux archives, ils en garantissent l'intégrité,

Considérant le rôle important que les archives jouent dans la préservation de la mémoire, et le morcellement que crée la multiplication d'institutions non archivistiques consacrées à des aspects spécifiques de la mémoire,

**Demandent** que les Etats créent ou maintiennent de véritables services d'archives professionnels.

### **3. Résolution sur la protection du patrimoine archivistique en cas de conflit armé**

Profondément préoccupés par les pillages et destructions intervenus lors des conflits récents,

#### **Recommandent**

- aux gouvernements qui ne l'ont pas encore fait de ratifier au plus vite la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, adoptée à La Haye en 1954 et le Second Protocole de 1999 ;
- aux membres nationaux de l'ICA de créer, s'il n'en existe pas encore, un comité national du Bouclier Bleu dans leur pays pour protéger le patrimoine culturel en cas de conflit ou de désastre naturel.

### **4. Résolution sur le projet de l'UNESCO le Commerce de l'esclave**

#### **Demandent à l'UNESCO**

- de poursuivre le soutien apporté aux pays impliqués dans la première phase du projet,
- d'étendre le projet aux autres pays concernés, en prenant en compte l'ensemble du système de la traite,
- de coordonner le réseau déjà développé,
- de promouvoir les projets de numérisation engagés par les pays participants ;

#### **Encouragent** les pays participants

- à lancer des programmes de description des archives concernant la traite,
- à promouvoir dans tous les domaines la coopération entre eux,
- à poursuivre activement le projet ;

#### **Demandent à l'ICA**

- de chercher activement à mobiliser les ressources permettant aux pays participants de mener à bien les projets,
- d'encourager les anciennes puissances coloniales à prendre des mesures pour protéger les archives coloniales,
- de promouvoir une coopération renforcée entre les branches régionales pour le partage des ressources et de l'expérience.

### **5. Résolution sur les archives de la colonisation et le partage du patrimoine archivistique commun à plusieurs pays**

Considérant que le concept d'archives des pays colonisés doit être rapproché de celui d'archives déplacées,

Considérant les difficultés d'application des recommandations internationales sur la question des archives déplacées et la complexité du problème,

Reconnaissant le travail réalisé par les neuf pays de l'ancienne Afrique occidentale française et par ceux des Antilles, dans la mise en commun de leur patrimoine archivistique, et notant que d'autres pays du monde ont aussi besoin de partager les documents concernant leur patrimoine commun,

#### **Proposent** un plan de coopération multilatéral visant :

- à développer des flux d'information sur les sources documentant les phénomènes de la colonisation et décolonisation,
- à fournir l'équipement, la formation et les ressources nécessaires,

- à améliorer l'accès aux archives conservées en dehors des territoires concernés, notamment par l'élaboration d'instruments de recherche détaillés et le partage des documents d'archives par leur reproduction et leur diffusion.

**Demandent** à l'UNESCO et aux organisations et Etats concernés d'encourager et soutenir financièrement ce plan ainsi que tous les projets visant à faciliter l'accès aux documents intéressant la mémoire commune de pays ayant un même passé.

## **6. Résolution sur les sources internationales**

Considérant que les états et les sociétés individuelles sont interconnectés et qu'en conséquence les services d'archives conservent des archives qui concernent d'autres sociétés,

**Invitent** tous les services d'archives :

- à reconnaître qu'il y a une obligation morale à surmonter les contraintes financières qui empêchent le partage de l'information sur les archives et l'accès aux archives, et qu'ils doivent travailler ensemble pour assurer le financement nécessaire.
- à faciliter l'accès à ces fonds, notamment
  - en élaborant des instruments de recherche tels que le guide des archives des organisations internationales de l'UNESCO et de l'ICA,
  - en fournissant l'accès à ces archives internationales,
  - en travaillant avec les services d'archives pour fournir la reproduction de ces documents.

**Demandent** à l'UNESCO de soutenir financièrement cette initiative.

## **8. Résolution sur les archives judiciaires et carcérales, et celles des services de renseignement**

Vivement préoccupés par les menaces qui pèsent sur les fonds d'archives judiciaires et carcérales, et sur ceux des services de renseignement, et par les mauvais usages de ces documents,

Considérant l'importance fondamentale de ces archives comme élément constitutif de la mémoire collective, comme instrument au service de la détermination des responsabilités, de la réconciliation et de la promotion d'une justice universelle, et comme moyen de défense des droits collectifs et individuels,

**Demandent** à l'ICA et à l'UNESCO

- l'actualisation de l'étude de 1995 sur les archives des services de sécurité des anciens régimes répressifs,
- la coordination à l'échelon international d'un programme de localisation, description et échange d'informations sur les fonds judiciaires, carcéraux et sur ceux des services de renseignement.

## **9. Résolution sur la tradition orale**

Considérant l'importance de la tradition orale pour la sauvegarde de la mémoire du monde, et se référant à la Convention de l'UNESCO sur la protection du patrimoine immatériel,

**Demandent** instamment à l'UNESCO d'en soutenir les programmes de recueil, préservation et **accessibilité**,

**Demandent** à l'ICA de mener dans ce domaine une réflexion stratégique et de promouvoir la mise en œuvre de bonnes pratiques, en collaboration avec les autres organisations internationales pertinentes.

## **Résolutions adressées à l'ICA**

### ***1. Résolution sur la création d'une Journée internationale des Archives***

Sachant que dans le système des Nations Unies la création de Journées internationales supplémentaires est hautement improbable,

**Recommandent** que

- l'ICA organise lui-même une Journée internationale des Archives dont la date pourrait changer d'une année sur l'autre en fonction du calendrier international,
- que l'ICA encourage les pays membres à organiser leurs propres journées ou semaines des archives.

### ***2. Résolution sur la mise en ligne des documents d'archives***

Considérant que les programmes visant à mettre en ligne des documents d'archives sont un bon moyen de mettre les sources à la disposition du monde,

Convaincus que le partage de l'expérience acquise lors de la mise en place de ces programmes permet d'aider à résoudre les problèmes rencontrés et à promouvoir les bonnes pratiques,

**Proposent** que l'ICA fasse connaître largement les projets existants ou en cours, et soutienne le développement de modèles de présentation et de fonctions de recherche qui facilitent l'utilisation des archives en ligne,

- en créant un prix du Conseil international des Archives pour récompenser les projets d'accès en ligne aux documents d'archives,
- en faisant connaître aux membres les propositions reçues pour ce prix,
- en permettant un dialogue professionnel sur les modalités juridiques et techniques liées à la présentation des archives en ligne.

### ***3. Résolution sur les archives privées***

Convaincus que les archives privées et les archives publiques sont des éléments essentiels pour la mémoire d'une société dans sa totalité, et qu'elles devraient donc être préservées,

Considérant que les archivistes doivent jouer un rôle pour élaborer et mener des stratégies qui soutiennent activement la création, la collecte et la préservation des archives des personnes et des organisations privées, afin de construire une mémoire équilibrée et complète de l'ensemble de la société.

**Demandent** à l'ICA de sensibiliser le grand public à l'importance et à l'intérêt de ces archives « totales ».

#### ***4. Résolution sur le patrimoine audiovisuel***

Considérant les défis auxquels les pays en développement sont confrontés pour la préservation de leur patrimoine audiovisuel et préoccupés par la disparition accélérée de ce patrimoine,

**Demandent** à l'ICA de travailler avec les partenaires intéressés à développer et mettre en oeuvre une approche durable et intégrée pour la protection du patrimoine audiovisuel mondial.

#### **Remerciements**

Remercient Sir Shridath Ramphal et Ian Wilson pour la qualité de leurs interventions, ainsi que tous les conférenciers et participants dont la contribution a permis d'avoir des débats professionnels stimulants.

Expriment leur profonde gratitude aux autorités des Antilles néerlandaises, à la directrice des Archives nationales des Antilles néerlandaises, ainsi qu'à ses collaborateurs et aux bénévoles, pour la chaleur communicative de leur accueil, la générosité de leur hospitalité, et l'excellente organisation de la réunion.